

Le 28 août 2017

### La croissance des placements monétaires reste forte

En juillet, la croissance des placements monétaires des résidents auprès des institutions financières monétaires françaises s'est atténuée mais reste forte (+ 6,8 %, après + 7,6 % en juin). Cette décélération est portée par chacune des trois composantes de M3 : les ressources résidentes incluses dans M1 (+ 13,2 %, après + 14,0 %), celles incluses dans M2-M1 (+ 2,8 %, après + 3,3 %) et celles incluses dans M3-M2 (+ 0,5 %, après + 2,3 %). Les dépôts à vue demeurent les principaux contributeurs à la croissance des placements monétaires des résidents.

Après prise en compte des engagements et avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro, le taux de croissance de la composante française de l'agrégat M3 diminue (+ 7,0 %, après + 8,1 %).

#### France : ressources monétaires des institutions financières monétaires

	Encours (en Mds €) (a)	Taux de croissance annuel (en %) (a)		
		juil-17	mai-17	juin-17
Dépôts à vue	900	13,9	14,0	13,2
<b>= Ressources résidentes incluses dans M1</b>	<b>900</b>	<b>13,9</b>	<b>14,0</b>	<b>13,2</b>
Dépôts à terme ≤ 2 ans	125	-3,9	0,3	-4,4
+ Comptes sur livret	632	3,7	3,9	4,4
<b>= Ressources résidentes incluses dans M2-M1</b>	<b>757</b>	<b>2,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>
Titres d'OPC monétaires	264	2,7	4,0	2,6
+ Pensions	20	-9,7	-12,5	-5,8
+ Titres de créance ≤ 2 ans	65	0,5	0,7	-5,4
<b>= Ressources résidentes incluses dans M3-M2</b>	<b>350</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>0,5</b>
<b>Total des ressources résidentes incluses dans M3</b>	<b>2 007</b>	<b>7,0</b>	<b>7,6</b>	<b>6,8</b>
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	192	12,9	13,6	8,6
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	39	18,2	7,1	3,6
<b>= Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro</b>	<b>2 160</b>	<b>7,3</b>	<b>8,1</b>	<b>7,0</b>

(a) Données cvs.

Source : BdF

#### Complément

L'encours des avoirs monétaires (hors billets et pièces) est constitué de placements d'une durée inférieure ou égale à 2 ans que les agents détenteurs de monnaie (ménages, sociétés non financières, administrations publiques hors administration centrale, sociétés d'assurance, OPC non monétaires, entreprises d'investissement et organismes de titrisation, pour l'essentiel) détiennent auprès des institutions financières monétaires (établissements de crédit, sociétés de financement, Caisse des dépôts et consignations, OPC monétaires et banque centrale).

Les comptes sur livrets comprennent les livrets A, les livrets de développement durable, les comptes d'épargne logement, les livrets d'épargne populaire, les livrets jeunes et les livrets ordinaires. L'épargne réglementée est en partie centralisée au Fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations ; une partie ne fait ainsi que transiter par les bilans des banques. Les pensions sont des opérations d'achats temporaires de titres par la clientèle (notamment entreprises, assurances et OPC non monétaires). Les titres de créance à deux ans au plus comprennent principalement des certificats de dépôts émis par les banques françaises et souscrits par des clients qui n'ont pas la qualité d'établissement de crédit ou d'OPC monétaires.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours des effets ne résultant pas de transactions économiques, en particulier des corrections d'erreurs de classement, mais pas des effets de change.